

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE

ACADÉMIE DE VERSAILLES

SESSION 2026

PAGE DE GARDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Nom d'usage :	Nom patronymique :
Prénom:	Date de naissance :

À ENVOYER PAR TOUS LES CANDIDATS

Conformément à la circulaire n°2015-110 du 20 juillet 2015 relative à l'organisation du CAFFA, l'examen d'admissibilité comporte une épreuve : **le rapport d'activité**.

Ce rapport d'activité doit être transmis en version numérique (au format PDF non modifiable, en un unique document, **sous peine d'annulation** (le fichier ne doit pas dépasser 20Mo maximum)
au plus tard le mardi 06 janvier 2026 (17H) à :

<https://dexco.siec.education.fr/>

Le rapport d'activité doit être rédigé en utilisant **la police Arial 11 interligne normal**. Il consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Composition du dossier :

- Un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)
- Annexe(s): tout document, à même d'éclairer cette activité.
- Les rapports d'inspection

Rappel : Si vous souhaitez utiliser votre clé USB, vous devez vous présenter à l'épreuve orale avec votre ordinateur portable chargé (l'utilisation d'un vidéo projecteur ne sera pas possible).